



Révocation total sursis , quelle mesure a la sortie

Par **Jujuliette**, le **15/05/2023** à **22:28**

Bonjour

Une procédure pénale a condamné à 3 ans d'emprisonnement dont deux ferme , assortie d'un sursis probatoire d'un an sur un délai probatoire de trois ans .

Les 2 ans de détention ferme ont été effectués.

Au bout de 6 mois de liberté , le sursis d'un an a été révoqué **TOTALEMENT**.

Qu'en est-il pour la période de délai probatoire de trois ans incluant toutes les mesures d'éloignement, d'interdiction de contact , de département ect ?

Est-elle suspendue ? Définitivement du à la révocation totale du sursis ?

Quel suivi restera-t-il au condamné ?

Quelle mesure de protection restera-t-elle à la victime ?